



Sommaire

Le Commentaire	Philippe Inversin	3
Infos comité	Philippe Inversin	5
Assemblée Générale et ordre du jour 2021		7
PV AG 2020		8-18
Recherche de bénévoles		19
Hangar		20-21
Membre «Voile 2020»		22-28
Membres «Hélice 2020» et membres «Amis 2020»		29-30

Edition / publicité

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Port du Nid-du-Crô – Route des Falaises 14 – 2000 Neuchâtel

Internet : www.cvn.ch

E-mail : cvn@cvn.ch

Président:

Philippe Inversin

Routes des Falaises 14 - 2000 Neuchâtel

E-mail : president@cvn.ch



**Des solutions
pour tous vos projets**

Saint-Blaise
Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds
Le Locle / La Brévine
Chézard-St-Martin

www.fluckigersa.ch



ŠKODA



Ch. des Echelles 1 2016 Cortaillod www.garages-lanthemann.ch

Commentaire du comitard

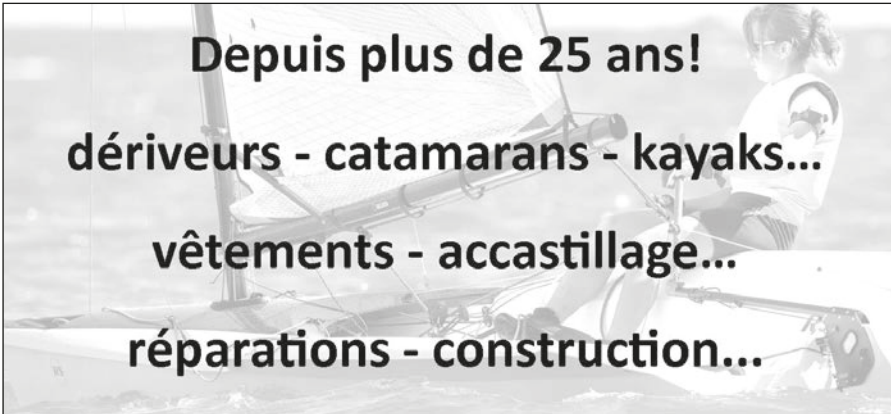
Ce premier Livre de Bord de la saison est déjà l'occasion de vous souhaiter à toutes et tous une bonne et heureuse année 2021.

Cette année commence «au taquet» pour les 27 e-navigateurs de l'équipe du «Cercle Voile Neuchâtel» du Vendée Globe virtuel qui auront terminé cette course en défendant haut les couleurs de notre club. Douze bateaux terminent dans les 20'000 premiers sur près d'un million de compétiteurs. À défaut de pouvoir envisager des activités sociales aux membres du club cet hiver, le comité a invité par l'intermédiaire de son site internet les membres à faire une première expérience de tour du monde en e-sailing.

Outre une expérience quotidienne de compétition durant plus de deux mois, soit 68 jours de navigation constante pour les premiers, le Vendée Globe virtuel est également l'occasion de s'intéresser à des lieux peu habituels comme les mers du sud et différents archipels que nous croisons sur notre passage. C'est également une ouverture sur les différents systèmes météo du globe et parfois, la découverte que le chemin le plus court n'est pas forcément le plus rapide. Le passage des Açores aura été dans cette édition deux moments clés de la tactique de course qui a permis à certains de beaucoup gagner, alors que d'autres ont beaucoup perdu.

Bonne suite d'hiver et je croise les doigts pour pouvoir vous revoir au port dès ce printemps.

Philippe Inversin



Depuis plus de 25 ans!
dériveurs - catamarans - kayaks...
vêtements - accastillage...
réparations - construction...

www.duvoisinnautique.ch
Colombier/NE - 032 841 10 66 - info@duvoisinnautique.ch

zhik

SUPERWARM[®] X

+ Powerpads
Protections



bucher
+ walt

Le Spécialiste du Nautisme

BUCHER-WALT.CH

Nouvelles du comité

Après une année compliquée en termes de gestion en raison de la COVID-19, que ce soit au niveau des activités du club, des ressources humaines ou des finances, le comité espérait pouvoir se lancer dans une nouvelle année plus traditionnelle. La situation sanitaire mondiale et européenne laisse plutôt supposer que la première partie de 2021 sera pour le moins compliquée pour les activités sportives et culturelles.

Dans ce contexte, le comité a décidé de conserver l'agenda habituel et d'organiser une assemblée générale à distance avec un vote par correspondance. Cette solution semble la moins mauvaise dans un contexte incertain, et où les membres doivent être informés de la conduite du club.

Sur le plan social et sportif, la planification d'activités de fin mars à décembre sera maintenue, tout en étant conscient que des adaptations devront être menées tout au long de la saison. Ce Livre de Bord est donc l'occasion de vous rappeler que les canaux de communication du club sont en premier lieu notre site internet – www.cvn.ch – ainsi que notre Newsletter mensuelle qui permet de vous informer très rapidement en cas d'annulation ou de reprise des activités. Si vous n'êtes pas encore abonnés à la Newsletter, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse secretariat@cvn.ch pour vous y abonner.

Je tiens à vous remercier pour votre compréhension dans ces circonstances particulières et reste volontiers à votre disposition pour toutes questions ou propositions via l'adresse president@cvn.ch.

Philippe Inversin

Rien n'est sûr. *Nous faisons de notre mieux pour lutter là-contre.*

La Mobilière
Assurances & prévoyance

Agence générale Neuchâtel, Pierre-André Praz
Rue de la Treille 9, 2001 Neuchâtel
Téléphone 032 727 60 60



BCN

Assemblée générale 2021

En regard des modifications du 13 janvier 2021 de l'ordonnance du conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière qui court jusqu'au 28 février 2021, notamment des grandes restrictions en matière de rassemblement, le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel estime que la tenue d'une assemblée générale ordinaire en présentiel dans le courant du mois de mars n'est à ce jour pas envisageable.

Outre l'aspect formel et juridique de l'assemblée générale, celle-ci revêt également un côté social important pour le club. Toutefois, l'incertitude quant à la possibilité de la mener ultérieurement en présentiel durant l'année, et face aux besoins du comité de devoir être confirmé avant l'été dans ses stratégies et actions en vue d'une seconde année difficile en matière de gestion, celui-ci a décidé de tenir l'assemblée générale ordinaire 2021 par correspondance. Ce procédé semble le plus adapté, soit le plus simple et le moins onéreux, pour un club de notre taille.

Le comité a mis en place une procédure pour assurer le suivi de cette assemblée et décidé d'apporter quelques modifications au Livre de Bord numéro 1. Cette procédure vous sera communiquée par courrier avec les cotisations dans le courant du mois de février. Par conséquent, dans le présent Livre de Bord, seuls l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée générale et la liste des membres sont publiés. Les autres documents, notamment les différents rapports, comptes 2020 et budget 2021, seront mis à disposition par voie numérique aux membres du club pour leur permettre d'en prendre connaissance et de voter en toute connaissance de cause.

Philippe Inversin, président du Cercle de la Voile de Neuchâtel

Ordre du jour de l'AG 2021

- | | |
|---|--|
| 1. Adoption de l'ordre du jour | 8. Approbation des comptes de l'exercice 2020 |
| 2. Désignation des scrutateurs | 9. Décharge aux organes responsables |
| 3. Approbation du Procès-verbal de l'AG du 28 août 2020 | 10. Présentation du budget 2021 |
| 4. Rapports sur les activités 2020 | 11. Fixation des cotisations 2022 |
| 5. Rapport du responsable de la commission bâtiment | 12. Nominations statutaires |
| 6. Rapport du trésorier | 13. Programme de la saison 2021 |
| 7. Rapport des vérificateurs des comptes | 14. Hommage aux jubilaires |
| | 15. Divers et propositions émanant des membres |

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire du CVN

**Du 28 août 2020 à 19h00
sur la Terrasse du Club**

Présidence : Philippe Inversin

Présents : membres actifs (selon liste)

Excusés : Walt Laurent – Kessler Claude – Golay Jean-Philippe – Robert Michel Grob Laurent – Pralong Guillaume – Benninger Eliot – Schneider Laurent – Rérat Philippe – Dreyer Jean-Luc – Gerber Andreas – Kistler François – Roth Murielle Lambelet Laurent – Rusca Michel – Suriano Anne-Sophie – De Cerjat Nicole Marchand Pauline.

Après des hésitations quant à la forme à donner à l'assemblée générale ordinaire reportée le printemps dernier pour des raisons de pandémie, le comité a estimé qu'outre une obligation juridique, l'assemblée générale était également un moment associatif important pour la vie du club et a décidé dans la foulée d'assurer celle-ci en présentiel.

Le président ouvre donc cette Assemblée générale et salue les nombreux membres présents et les remercie de leur présence à cette assemblée.

Le président rappelle l'article 14 des statuts : *«Les décisions et les nominations interviennent à la majorité des voix exprimées, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas pris en compte»*.

1. Adoption de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'ayant été adressée dans les délais, l'ordre du jour est accepté.

2. Désignation des scrutateurs

Philippe Krebs et Joël Broye sont nommés comme scrutateurs.

3. Approbation du Procès-verbal de l'AG du 15 mars 2019

Le Procès-verbal de l'AG du 15 mars 2019 a été publié dans le Livre de Bord N° 1/2020. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

4. Rapport sur les activités 2019

Le rapport d'activité est présenté au nom du comité par le président.

Une fois n'est pas coutume, le comité a décidé de faire un unique rapport d'activité comprenant un aperçu des différentes activités du club. Dans les circonstances particulières de cette année avec une AG reprogrammée, une partie des comitard-e-s étant absent-e-s pour raisons de santé ou pour suivre nos compétiteurs, je m'attèlerai seul à présenter ce rapport.

Cette première année à la tête du comité m'est rapidement apparue comme un beau projet, un projet d'équipe, mais avec des attentes plus particulières à l'attention du président. Pour vous présenter les étapes de ce projet, je vais me permettre la métaphore du Vendée Globe, illustre compétition que l'on croit se dérouler en solitaire, mais dans les faits nécessite une équipe complète tant dans la préparation, que dans les trois mois de mer.

Au soir du 15 mars 2019, j'ai pris la tête d'un club en pleine activité, sain financièrement et avec une équipe motivée. La sortie du chenal était toute tracée dans un rituel ne faisant pas d'entorse à l'habitude. Les premières semaines et le passage du Golfe de Gascogne m'ont rapidement rappelé que la route était semée d'embûches. La finalisation de la faillite de la maison Boss Boat, et les premières décisions en lien avec la relocation des locaux commerciaux a obligé rapidement le comité à faire des choix. Une stratégie de stabilité financière s'est rapidement imposée comme prioritaire pour permettre à terme le maintien des offres actuelles.

Il a fallu renoncer à conserver des commerces dans le domaine nautique pour pouvoir assurer des rentrées financières pour nos locaux commerciaux conformément au marché actuel de l'immobilier et éviter une trop forte prise de risque ;

Un investissement sérieux pour un nettoyage et un rafraichissement des locaux (anciennement Thiel) ont été nécessaires.

En parallèle à cela, le nouveau comité a rapidement planché sur les questions de site internet et de station météo, élément attendu par une partie des membres et navigateurs de la région. Cette descente au sud dans les alizés a été plutôt agréable avec pour résultat une station fonctionnelle et un site facilitant la communication du club. La navigation, même sous ces latitudes reste soumise à quelques grains et aléas météo, notamment avec le rafraichissement du logo du club dont l'esthétique ne plaît pas à tout le monde.

Dans ce contexte très administratif pour un comité prenant ses marques, l'activité sportive a heureusement continué sur des rouages relativement bien huilés, grâce à l'investissement de Charles Martinez et Fred Lemoigne pour le secteur formation,

mais également avec l'aide de Joël Broye qui a assuré l'organisation des manifestations majeures de notre programme régaté. Je profite de cette occasion pour les remercier pour leur investissement sans faille.

Le passage du Pot au Noir s'est fait à l'été, entre une certaine fatigue professionnelle à l'entrée de vacances bien méritées, et la pression de devoir relancer des procédures de recherche de nouveaux tenanciers pour le restaurant, alors que nous venions d'éviter un passage devant le juge en trouvant un accord pour le départ de nos anciens tenanciers. Le comité s'est rapidement positionné pour solliciter la société Gastroconsult pour une expertise, dans la perspective de pouvoir préparer un cadre de location clair et adapté au contexte actuel de la restauration. Cela a notamment amené à la fixation d'un loyer sans participation au bénéfice, tout en profitant de se baser sur les tarifs actuels pour des établissements à situation comparable.

La descente dans les mers du sud s'est ensuite passée relativement sereinement avec au passage du Cap de Bonne Espérance, la recherche d'un ou une locataire pour le restaurant qui s'est faite avec le dépôt de quatre dossiers. Une commission a évalué ceux-ci pour retenir trois personnes en entretien. Le choix s'est porté sur notre hôte de ce soir, Mme Joanna Florey dont vous avez pu faire connaissance ce printemps dans des circonstances particulières de pandémie.

Je m'arrêterai pour l'année 2019 dans un passage chahuté des mers du Sud et du Cap Horn, avec des choix conséquents qui ont été pris entre novembre et décembre pour permettre d'envisager une reprise du restaurant sur le long terme. La stratégie sous-jacente à l'entier de l'exercice 2019 tient à mon sens en une phrase :

Assurer la vie sportive et associative du club à long terme, c'est se donner les moyens d'assurer sa pérennité financière et sa visibilité à court terme.

D'un point de vue personnel, j'ai eu beaucoup de plaisir à la barre de ce gros navire l'année écoulée, mais je m'interroge quant aux limites de la structure associative et bénévole face à l'envergure de l'embarcation et au développement du club ces dix dernières années.

Je vais poursuivre maintenant avec quelques éléments sectorisés.

- FVLJ

- La présidence est reprise pour 2 ans par Joël Broye.
- Demande d'augmentation de la participation financière des clubs à valider en 2021 par les clubs (montant de la cotisation).

- Membre 2019

- Les membres Plaisances compensent les pertes précédentes. Il y a plus de Juniors -18 et de membres actifs Juniors 18-25 ans. La section Hélice a un peu de perte. Les membres d'Honneur ont été inclus dans les statistiques cette année. Il y a eu 15 admissions pour 12 démissions en 2019.

- Régates

- Le passage au paiement en ligne est effectif avec Manage2sail.
- Pour les régates nationales et internationales, il y a une bonne représentation des Laser Master et des Lourds (J70, Surprise, Dolphin)
- Joël Broye a mis en place le Championnat de Suisse et Euro Master Laser. Pour la CSP Optimist, il n'y a malheureusement pas eu de vent.
- Une mise en place de documents unifiés a été effectuée sur M2S dans le tableau officiel ce qui évite les avis de courses multiples (Livre de Bord, site internet, puis M2S) avec des éléments contradictoires.

- Formation

- Bonne fréquentation des cours Optimist (stabilité par rapport aux dernières années), mais la transition est difficile vers le Laser ou le 420 (perte de 3 à 4 jeunes à la sortie de l'Optimist).
- Il devient nécessaire de développer outre un pôle compétition, un pôle axé sur la pratique de la voile comme loisir.
- Durant les vacances d'été, il y a eu comme chaque année une forte charge au niveau des cours pour les semaines sport-ville.
- Le Club manque d'officiels, il n'y a plus de juge national actif et il ne reste qu'un NRO qui est Joël Broye. Ce point est extrêmement préoccupant à terme pour l'organisation de compétition au CVN et dans la région 2.

- Just For Smile

- Pour répondre aux demandes relatives au fonctionnement de Just For Smile, d'une manière générale, il y a diminution après le pic de 2018. Environ 120 par site ont été faites en 2019 et pour 2020, 80 sont prévues par site. Cependant, il faut un minimum de 100 sorties pour que cela soit rentable. Le Club doit trouver d'autres sources au même tarif que Just For Smile. Le comité se pose la question de la pertinence du site d'Es-tavayer-le-Lac, car il y a une prise de risque financière. Just For Smile a donc accepté la prise en charge d'une compensation financière pour 2020 pour le site d'Estavayer-le-Lac, si moins de 100 sorties étaient effectuées sur ce site.

- Communication

- Le lancement de la newsletter mensuelle a eu lieu en mai et son taux d'ouverture moyen est de 78 %. Les communications sont plus régulières, car elle est liée au site internet. Lors d'activités véliques, vous pouvez faire un petit article, si possible accompagné de photos, et le faire parvenir à Nicolas Ruetschi.
- En juillet, la mise en service de la station météo s'est faite avec plus de 12'000 vus par mois.
- Le nouveau site internet a été mis en ligne en février et est encore très évolutif.
- 2 soirées e-sailing ont été organisées durant l'hiver.

- J70

- 39 navigations, régates ou entraînements (de mars à décembre)
- 12 participations à des régates sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Constance, Lugano, Léman et Thun
- 25 navigateurs différents, entre 1 et plus de 30 sorties
- Finances du J70 CVN :
 - Revenus totaux de CHF 4350. –, participants et location bateau
 - Dépenses directes de CHF 1965. –, sans amortissements et sans charge (place au port, assurance, SCAN).

Le comité adresse ses plus sincères remerciements à André Haenni.

5. Rapport du responsable de la commission bâtiment

Jean-Luc Dreyer absent et excusé ce soir est remplacé par Jacques Rivier.

La commission bâtiment a été sollicitée par le comité du CVN dans les premières semaines de décembre 2019 dans le cadre de travaux de mise en conformité du restaurant. La commission, après avoir été informée en détail de la stratégie et des travaux conséquents à réaliser, a aidé le comité dans ses décisions en lui apportant son accord et en élaborant avec lui la communication pour les membres.

La commission tient à féliciter Philippe Inversin et Guillaume Pralong pour le très important engagement et l'efficacité de la direction des travaux pendant cette période de fin d'année où il n'est pas simple de mobiliser les corps de métiers.

Ils méritent des applaudissements nourris.

Jean-Luc Dreyer

6. Rapport du trésorier

- Commentaires sur les comptes du garage

- Machines, matériel et mobilier club et restaurant

Le remplacement de la chambre froide et frais annexes s'est élevé à CHF 27'837.50.

- Frais dortoirs et vestiaires

En plus des frais courants de conciergerie, taxes de séjour, etc. Il y a lieu de relever un montant de CHF 8'210.00 pour le remplacement de 4 douches hommes.

- Entretien et réparations bâtiments

Les travaux relatifs au changement du tableau électrique (mise en conformité, dépannage tableau principal) budgétés en 2019 ont été finalement réalisés début 2020, d'où la différence positive conséquente entre le budget et les comptes effectifs, et passage des dernières serrures du bâtiment au système électronique pour CHF 4'675.15. Enfin, la Mobilière nous a versé CHF 15'049.80 pour règlement de sinistres cambriolages et prise en charge partielle des factures Clés de secours.

- Recherches locataires

Il s'agit des honoraires de Gastroconsult pour l'expertise demandée sur la valeur du restaurant CHF 2'800.00 et des frais d'annonces.

- Frais juridiques

Il s'agit des honoraires d'avocats pour la faillite Boss et le règlement du litige avec les restaurateurs Messieurs Lambelet et Steudler. Notre assurance protection juridique ne couvrant pas ces litiges nous a quand même versé à bien plaisir CHF 1'000.00.

- Projet bâtiments

Comme pour l'exercice précédent, aucune attribution cette année à la « Réserve projet bâtiments ». Au bilan, cette réserve s'élève toujours à Fr. 280'000.00.

- Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, car il s'agit pour l'essentiel de dépenses courantes et conformes au budget.

- Commentaires sur les comptes du Cercle

- Entretien et essence bateaux moteurs

Des frais d'entretien exceptionnels ont été enregistrés cette année, notamment

le changement de direction des deux nacelles qui ont cassé en raison de leur forte sollicitation, ainsi qu'un problème électrique majeur sur l'Uberre. Cela explique le dépassement de budget.

- **Exploitation catamarans J4S – Excédent de charges**

L'exploitation des catamarans J4S n'a pas permis cette année d'assurer la totalité des charges salariales de Fred Le Moigne qui, dans les faits, assume pour le compte de la formation des cours, notamment le mercredi après-midi ainsi que différents travaux pour le club.

- **Formation régates CVN**

L'engagement d'un chef de base est la volonté du Cercle de développer le secteur de la formation et de relever que l'activité déployée pour le hangar et les dortoirs n'est pas valorisée.

- **Recettes**

Cours de voile	55 389.00
Subsides Fonds du Sport, J+S, Baspo	11 971.00
Location J70	4 235.00
Prestations de services	4 697.00
Total recettes	76 292.00

- **Dépenses**

Chef de base, salaire et charges sociales	76 450.10
Chef de base, administration et déplacements	846.65
Taxes et assurances dériveurs	9 337.10
Entretien dériveurs et Surprise	7 763.80
Achats et équipements dériveurs	7 400.00
Frais et entretien J70	5 889.45
Amortissement bateau J70	3 220.00
Exploitation catamarans J4S - excédent charges	1 863.90
Indemnités et frais moniteurs	2 930.15
Frais annexes de la formation	683.70
Frais véhicule formation	3 274.30
Amortissement véhicule formation	2 000.00
Carburant, estimation	1 000.00

• **Total dépenses** 122 659.15

• **RÉSULTAT** - 46 367.15

- Achat et équipements dériveurs 50
Il s'agit de l'achat d'un Sprinto pour CHF 4'000.00, d'un 420 d'occasion pour CHF 3'000.00 et d'un Laser d'occasion pour CHF 400.00.
- Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers, car il s'agit pour l'essentiel de dépenses courantes et conformes au budget.

7. Rapport des vérificateurs de comptes

Jean-Luc Dreyer et Michel Rusca absents et excusés ce soir sont remplacés par Jacques Rivier.

Michel Rusca et Jean-Luc Dreyer ont procédé au contrôle des comptes, en exécution du mandat qui leur a été confié. Ils ont constaté la parfaite tenue, ainsi que l'exactitude des comptes et remercient Georges Schneider pour le travail accompli. Ils proposent donc à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner décharge au trésorier, ainsi qu'au comité.

Le président le remercie et passe au vote de l'approbation des comptes. Les comptes 2019 du Cercle et du Garage sont acceptés à l'unanimité et l'assemblée donne décharge aux organes responsable à l'unanimité.

8. Présentation du budget 2020

L'année 2020 est particulière suite à la pandémie et le budget est à refaire, car il n'y a pas une vue très claire de l'état des comptes pour la fin de l'année, certains éléments étant encore incertains, notamment au niveau des revenus. Les engagements non nécessaires ont été suspendus, notamment certains investissements dans le bâtiment pour rendre visible le Club aux yeux de la Ville en vue de l'échéance de la renégociation du droit de superficie de 2024.

Philippe Krebs prend la parole pour dire que les recettes doivent être connues. Le président rend les membres attentifs que les recettes liées aux dortoirs et à la location du hangar pour la Fête des Vendanges sont annulées. Une convention avec le restaurant pour participer à l'effort au vu de la situation sanitaire a été faite afin d'éviter que la gérante ne mette la clé sous la porte. Les recommandations de l'État de faire un geste envers les locataires ont été suivies. Tout n'est pas également au clair avec les activités régates. En effet, le prochain gros dossier du comité est la demande de subsides auprès de Swiss Sailing qui va administrer les fonds de la Confédération au niveau sport. Suite à ses explications, Philippe Krebs demande s'il n'y a pas une situation intermédiaire à fin août 2020 auquel Georges Schneider répond qu'il y en a une, mais que le comité ne l'a pas encore vu. Jacques Rivier intervient et déclare que cela sera vu l'année prochaine. Roxane Jacobi prend la parole pour demander ce qu'il en est du précédent projet bâtiment vu les tous les

frais engagés dans la rénovation du bar et du restaurant, car ces montants ont été pris dans le budget bâtiment. Philippe Inversin lui explique qu'il y a eu des discussions avec la commission du bâtiment à ce sujet, car le délai était court et qu'il fallait lancer les travaux. Une convocation à une assemblée générale extraordinaire aurait retardé tout cela et compromis la reprise du restaurant au vu de l'échéance du droit de superficie qui ne permet déjà pas en l'état un bail effectif de cinq ans. C'est donc pour cela qu'une invitation a été faite aux membres en janvier afin que les choses se fassent de manière transparente.

Le budget est accepté avec 1 opposition et 1 abstention.

9. Modification statutaire

- Statuts actuels

Art. 4 - Le CVN comprend :

des membres actifs subdivisés en :

- membres familles ou couples
- membres seniors
- membres juniors (18 ans révolus)

- Nouveaux statuts

des membres actifs subdivisés en :

- membres familles ou couples « régate »
- membres individuels « régate »
- membres individuels « plaisance », proposition de terminologie en relation avec la voile.
- membres jeunes (18 – 25 ans)

Mise à jour des statuts, conformément aux cotisations 2020 votées à l'AG 2019.

Les modifications statutaires sont acceptées à l'unanimité

10. Fixation des cotisations 2021

Pas de changement dans les finances d'entrée ou selon les remarques pour l'adoption du nouvel art. 4.

Proposition est faite de monter la cotisation famille ou couple « régate » à CHF 250.– cette dernière donnant accès à deux cartes Swiss Sailing.

La proposition est acceptée, 1 abstention.

11. Nominations statutaires

a. du président

Philippe Inversin est accepté à l'unanimité.

b. des membres du comité

Roger Filliger, Nicolas Ruetschi et Guillaume Pralong sont acceptés à l'unanimité. Catherine Mauler quitte le comité. Philippe Inversin lui adresse ses plus vifs re-merciements pour les 5 années passées au service du club et plus particulièrement au sein du comité.

Pour l'AG 2021, des membres sont recherchés afin de faire partie du comité.

c. des membres d'Honneur

Jacques Rivier présente la nomination de Joël Broye qui fut président durant 7 ans, organisateur de voile au niveau interne et représentant du Club au niveau national et international durant plusieurs années, ainsi que celle de Georges Schneider, comptable depuis près de 30 ans, sur lequel les précédents présidents et comités ont pu compter grâce à des stratégies et décisions claires. Les nominations sont acceptées à l'unanimité.

Jean-François de Cerjat prend la parole pour demander qui fait partie de la commission des membres d'Honneur (Jacques Rivier, Michel Rusca et le président du Club) et regrette que l'on n'ait pas donné plus d'importance à certains membres qui ont eu un beau palmarès.

d. des vérificateurs de comptes

Michel Rusca et Nicolas Margraf, suppléant Jaques Perret sont acceptés à l'unanimité.

12. Programme de la saison 2020

Au vu du report de l'AG 2020, le comité renonce à présenter le programme de la saison 2020 qui est déjà bien engagé et se limite à évoquer les adaptations pour la fin de la saison.

La régate double a été annulée, car en chevauchement avec d'autres championnats. Le championnat Dolphin à lieu le même weekend que la solitaire, c'est-à-dire du 10 au 13 septembre 2020.

La finale Swiss Sailing Challenge League a lieu du 2 au 4 octobre 2020 et est organisée par Joël Broye.

13. Hommage aux jubilaires

70 ans	Robert Michel
60 ans	Kessler Claude
50 ans	Rivier Jacques
40 ans	Dreyer François
	Dreyer Jean-Luc
	Golay Jean-Philippe
	Dupasquier Corinne
	Walt Laurent

14. Divers et propositions émanant des membres

Aucune proposition n'est parvenue au comité et le Président lève la séance après avoir remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

Fait par Nathalie Villaverde.

La séance est levée à 20h23.



Régates 2021 Recherche de bénévoles

Nom :

Prénom :

Date	Régates	Pose bouées	Bateau start	Bateau arrivée	à terre
16-18 avril	Euromaster Laser				
1-2 mai	Dolphin 81				
8 mai	Farewell				
22-23 mai	C3L				
12-13 juin	CSP Laser				
28-30 août	CS Team Race Opti				
11 septembre	Transjurassienne en solitaire				
1-3 octobre	SSL Finale Challenge League				
11 décembre	Régate de Noël Laser				

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire d'ici le 24 mars 2021

Formulaire hangar été 2021

Période de location

La période de location d'été est du 1^{er} mai au 19 août.

Le hangar est réservé du 20 août au 15 octobre pour la confection des chars du corso fleuri de la Fête des Vendanges.

Prix de location

Le prix de la location se calcule au m² de la surface utilisée. Le tarif diffère selon la période de location.

Ces prix comprennent l'eau et l'électricité nécessaires à un entretien normal.

Tarif membres

Période de location d'été : CHF 12.– le m²

Tarif non-membres

Période de location d'été : CHF 20.– le m²

La taxe pour l'enlèvement des déchets est facturée en plus (forfait de Fr. 25.00 par bateau).

Réservations

Votre demande de réservation du hangar est à effectuer au moyen du formulaire se trouvant sur notre site internet (www.cvn.ch).

Conditions de location du hangar

Objet de la location

Le Cercle de la Voile de Neuchâtel, ci-après désigné par « le bailleur », remet au locataire, ci-après désigné par le « preneur », la surface nécessaire pour y entreposer bateau, remorque ou ber, ci-après désigné par « emplacement » selon réservation, pour la période indiquée.

Période de location

La période de location d'hivers commence le 15 octobre et se termine le 30 avril. La période de location d'été commence le 1^{er} mai et se termine le 19 août.

Prix et facturation

Le loyer de l'emplacement est fixé par m² de surface, auquel s'ajoute la taxe pour l'enlèvement des déchets et les nettoyages. Le titulaire du permis de navigation du bateau ou de la remorque détermine le tarif appliqué (membre ou non-membre). Le preneur s'engage à payer le loyer facturé dans les 30 jours à réception de la facture. Pour chaque rappel, il sera facturé Fr. 20.–.

Cession et sous-location

Il ne pourra faire aucune cession de bail, totale ou partielle, ni aucune sous-location à qui que ce soit, même si la chose pour laquelle l'emplacement a été loué est retirée avant l'échéance du bail.

Travaux par des tiers

En cas d'utilisation d'une place libre, l'artisan ou l'entreprise qui exécute des travaux à titre professionnel sous le hangar se verra facturer un loyer de 150% du tarif non-membre pendant la durée des travaux. Dans le cas où un artisan ou une entreprise exécute des travaux à titre professionnel, sur un bateau dont le propriétaire est déjà preneur d'un emplacement, le preneur se verra facturer une majoration de 50% au loyer prévu pour la durée des travaux.

Libération à l'échéance

Le preneur doit libérer la place occupée sous le hangar à la fin de la période de location. Ce délai passé, l'échéance du contrat sera automatiquement prolongée pour la période suivante, au tarif en vigueur, par période d'un mois. Pour la période d'été, le hangar doit être impérativement libre de tout bateau, remorque ou ber, dès le 20 août. Le cas échéant, le bailleur peut faire déplacer ou évacuer le matériel aux frais du preneur, sans avertissement.

Manutention

Toutes les manutentions de bateaux, remorques, ber, matériel sont faites par le preneur ou confiées par ce dernier à une entreprise tierce. Les frais en découlant sont à régler par le preneur directement auprès de l'entreprise concernée. Le CVN ne fait aucune manutention pour le preneur.

Responsabilité

L'entreposage de bateaux, remorques, ber, matériel, etc. est fait aux risques et périls du preneur, sans engagement pour le bailleur. Le preneur s'engage à respecter la propriété des locataires voisins. Il est responsable des dégâts qu'il aurait pu leur causer par sa faute. Le preneur s'engage à maintenir les lieux loués constamment propres et en bon état d'entretien, et à ne pas les utiliser dans un autre but que celui pour lequel ils sont loués. Le preneur s'engage à respecter les directives communales, cantonales et fédérales sur la protection de l'environnement et du bruit. De plus sous le hangar il est interdit de : - laver son bateau à grande eau ou à l'aide d'appareils à eau sous pression ; - d'utiliser tout appareil constituant une source de chaleur (par exemple: lampe ou fer à souder, chauffage à gaz, etc.) ; - d'entreposer toute matière inflammable tels que bidons d'essence, diesel, bonbonne de gaz, etc. ; - d'effectuer des opérations de sablage.

Droit applicable

Le for de toute action en justice est à Neuchâtel.



